

BULLETIN MUNICIPAL Janvier 2012



MACORNAY

Sommaire

État civil... et population Page 2

Le mot du Maire
Numéros utiles Page 3

Communauté de Communes
du Val de Sorne Pages 4 à 7

La vie communale Pages 8 à 11

SIVOS, Groupe scolaire
et Les Loustics Pages 12 à 13

Sports et loisirs,
le milieu associatif Pages 14 à 15

Agenda des manifestations Page 16



Du 15 décembre 2010 au 31 décembre 2011

Naissances

- **Andréa DUCRET**, le 2 février 2011 à Lons
- **Alissa** Angélique Amandine **CRANCE**, le 13 mars 2011 à Lons
- **Charles GRILLET**, le 4 juin 2011
- **Miguel** Emile José et **Rafael** Alix Custodio **MENDES ANTUNES**, le 18 juillet 2011
- **Ninon** Irène **ANGONIN-ROY**, le 7 août 2011
- **Ezekiel SUBILEAU**, le 22 août 2011
- **Eline POLETTE**, le 3 novembre 2011
- **Olivia BLANCHOT**, le 11 novembre 2011

Décès

- **GAILLARD** Simone Marie Suzanne, veuve **LAGRANGE**, le 28 janvier 2011 à Lons
- **POUX** Denise Andrée Jeanne, veuve **DUCRET**, le 26 mars 2011 à Lons
- **MOREL** Pierre Marie Joseph Gabriel, le 7 mai 2011, à Châteaurenaud
- **MADRID** Dolorès, veuve **LOPEZ PEREZ**, le 11 mai 2011 à Louhans
- **MOINEL** Eugène, le 25 juin 2011 à Lons
- **ALLOURY** Evelina Alice, épouse **VINCENT**, le 10 octobre 2011 à Lons.



RECENSEMENT DE LA POPULATION

Depuis 2004, le recensement de la population est réalisé par enquête annuelle. Chaque commune de moins de 10 000 habitants est recensée tous les 5 ans.

À Macornay, le recensement a eu lieu du 20 janvier au 19 février 2011. Globalement les agents recenseurs ont été bien accueillis ; une seule personne n'a pas pu être interrogée.

En 5 ans, nous dénombrons 28 logements supplémentaires pour une population municipale de **1 013 habitants**. Les résultats de cette collecte d'informations traduisent un vieillissement de la population... Ce phénomène se répercute directement sur les effectifs scolaires.

Contact / Information : Mairie de Macornay ou www.insee.fr



SDIS du Jura : interventions payantes

Le fonctionnement des sapeurs-pompiers jurassiens repose en grande partie sur le volontariat, aussi afin de préserver leur disponibilité pour les missions urgentes (incendie, accident...), le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura a décidé de rendre payantes, déjà depuis le 1^{er} janvier 2011, certaines demandes d'interventions relevant plus du confort que de l'urgence. Il s'agit de :

- certains assèchements de locaux ;
- dégagements de personnes bloquées dans un ascenseur / au-delà de 3 interventions à la même adresse durant les 12 derniers mois ;
- certaines captures d'animaux ;
- certaines déposes d'objet menaçant de tomber.

Le tarif pratiqué est de 108 € par intervention.

Enfin, les interventions pour pollution verront plus systématiquement une demande de remboursement des frais générés au responsable, comme le prévoit la loi.

L'objectif est de conserver la disponibilité des personnels et des moyens pour les missions urgentes.

Docteur Grospellier.....	03 84 43 96 56
Docteur Jouannic	03 84 43 29 09
Cabinet d'Infirmières	03 84 43 96 57 (Damelet Déborah et Tournier Marie Charlotte)
Docteur Hertzog (dentiste).....	03 84 43 96 65
Pharmacie	03 84 47 38 32
Taxi.....	06 08 61 80 31
Mairie.....	03 84 47 00 79
Communauté de communes du Val de Sorne	03 84 87 02 88
École Primaire.....	03 84 24 14 43
École Maternelle	03 84 47 30 53
Accueil de Loisirs Les Loustics....	03 84 24 91 49
Foyer Rural.....	03 84 24 64 12
Curé de la paroisse : Père Maurice Vandel	03 84 85 23 69
Agence Postale Communale ...	03 84 86 03 79
Cabine tél. / Parking Poste	03 84 47 62 35
Pompiers et SMUR	18
Gendarmerie	17 ou
	03 84 35 86 00
SAMU	15
Centre anti-poison (Lyon).....	04 72 44 69 11
EDF Sécurité Dépannage	0 810 333 025
GDF Sécurité Dépannage.....	0 810 433 125
Service des eaux.....	03 84 47 88 81
Médecin de garde (*)	3966
Préfecture du Jura	03 84 86 84 00
ADMR.....	03 84 47 26 31
Prodesa Lons Sud.....	03 84 86 49 09

(*) Médecin de garde : Le 3966 est le numéro de téléphone officiel unique et centralisé pour toute la Franche-Comté.

Quand peut-on appeler le 3966 ?

La nuit : du lundi au vendredi de 20h00 à 8h00

Le week-end : du samedi 12h00 au lundi 8h00

Les jours fériés : de 8h00 à 8h00 le lendemain.



Le Mot du Maire

Je vous présente à toutes et à tous mes meilleurs vœux de santé, bonheur et réussite pour cette nouvelle année 2012.

Ce nouveau bulletin municipal se fait l'écho des actualités municipales et intercommunales et de la vie des associations de la commune.

L'année qui s'achève a montré la volonté des élus de poursuivre le développement des équipements et l'amélioration du cadre de vie. Que ce soit au niveau communal ou intercommunal, notre petite taille n'empêche pas les réalisations de proximité et utiles aux habitants et vous trouverez dans les diverses rubriques du bulletin des explications sur les actions réalisées (voirie et éclairage public chemin de Condamine en particulier, réfection du Colombier, éclairage homologué du stade de foot...).

2012 sera une année particulièrement importante en travaux. En effet, après le démarrage du chantier de la crèche intercommunale, l'aménagement de la maison Besson devrait débiter à l'été.

Ce sont des sommes importantes qui sont engagées, mais ces réalisations apporteront au village et au Val de Sorne une dimension supplémentaire en termes de services et d'attractivité.

Bonne et heureuse année 2012.

Le Maire
Michel FISCHER

Préambule

La loi de réforme des collectivités territoriales votée par nos députés et sénateurs le 16 décembre 2010 a porté ses effets tout au long de l'année 2011 où les élus des structures intercommunales ont été sollicités à maintes reprises pour analyser cette loi et essayer d'envisager sa mise en œuvre.

Mon propos ne traitera que d'une partie de la loi à savoir la rationalisation des périmètres des EPCI (établissement public de coopération intercommunale) qui prévoit la suppression des collectivités de moins de 5 000 habitants et la suppression d'un maximum de syndicats intercommunaux. Le Préfet du Jura a donc présenté au mois de mai un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) à une commission composée d'élus locaux (Commission Départementale de Coopération Intercommunale CDCI).

Ce schéma pour se conformer à la loi nous proposait la fusion de la Communauté de Communes du Val de Sorne avec la future Communauté d'Agglomération de Lons mais aussi la fusion du Sivos du Revermont avec le Sivos de l'Étoile. Les élus de ces différentes structures avaient 3 mois pour se prononcer faute de quoi la réponse était réputée favorable.

Le Conseil Communautaire du Val de Sorne s'est prononcé à l'unanimité moins une abstention contre ce projet. Toutes les communes ont eu à délibérer et ont toutes rejeté ce projet (sauf Montaigu qui n'a pas voté). Pour la fusion des Sivos, le projet a été rejeté à l'unanimité.

À l'issue des 3 mois, la commission départementale disposait de 4 mois pour se prononcer sur le schéma du Préfet suite aux réponses de différentes collectivités. À défaut, son avis est réputé favorable et le Préfet pouvait mettre son schéma à exécution. La commission pouvait apporter des modifications à condition d'une majorité des 2/3 de ses membres et si elles étaient conformes aux objectifs fixés par la loi.

Du 1^{er} janvier 2012 au 1^{er} juin 2013, une période transitoire était prévue pour mettre en œuvre le schéma. À compter de cette date le Préfet pouvait prononcer les fusions sans accord des collectivités.

Ces quelques explications montrent que le choix laissé à nos petites collectivités était bien maigre et que la loi ne prenait nullement en compte la volonté des élus locaux.

Les travaux menés lors des différentes réunions des CDCI sur tout le territoire ont permis de faire émerger les réticences des collectivités devant ce projet. Une majorité d'élus souhaitant respecter le choix des élus locaux dans l'organisation de l'intercommunalité, des amendements ont été demandés et la situation évolue en permanence poussée sans doute par des échéances électorales.

Le projet de fusion Val de Sorne / Communauté de Communes du bassin lédonien

Pour revenir au projet de fusion de la Communauté de Communes du Val de Sorne avec la future Communauté d'agglomération auquel nous sommes opposés pour l'instant, il me paraît essentiel d'informer les administrés sur les conséquences d'une telle décision.

Nous sommes en fiscalité additionnelle. Une part des impôts est prélevée pour la Com Com qui exerce avec ces contributions et les dotations diverses les compétences qui sont définies dans nos statuts sans rien demander de complémentaire aux communes. La CCBL qui fonctionne en taxe professionnelle unique ne prélève que la part correspondant à l'ancienne taxe professionnelle, la commune récupérant la part taxe habitation et la taxe foncière versée auparavant au Val de Sorne. Elle doit avec cette rétribution pouvoir financer tous les travaux réalisés auparavant par la Communauté de Communes du Val de Sorne.

Les communes qui perçoivent de la taxe professionnelle reçoivent également de la CCBL la part taxe professionnelle que recevait la Com Com du Val de Sorne au moment de la fusion (dotation de compensation).

De cette dotation de compensation sont retirées les charges correspondant à une partie fonctionnement de la CCBL, aux travaux demandés par la commune...

Nous n'avons aucune connaissance chiffrée de ce transfert de charges. Les communes qui ne touchaient que peu de taxe professionnelle doivent puiser dans leur budget communal pour payer les charges.

Les compétences exercées par la CCBL et le Val de Sorne sont différentes ou différemment exercées.

Investissement et entretien des bâtiments communaux et intercommunaux (hors mairies, locatifs, écoles)

Exemples d'actions réalisées sur Macornay : réparation clocher et croix devant l'église, réfection du Colombier.

Ces actions devraient être reprises par les communes en cas de fusion.

Le Val de Sorne possède des locaux techniques, du matériel et emploie des agents techniques qualifiés qui interviennent sur toutes les communes sur des principes de solidarité en milieu rural et de proximité et réalisent des travaux reconnus et appréciés de tous.

Une fusion verrait disparaître ce service qui incomberait à chaque commune démunie de matériel et de personnel et qui se verrait obligée de payer pour obtenir une prestation.

Il en serait de même pour le déneigement assuré par convention avec le Val de Sorne pour certaines communes.

Petite enfance

La compétence petite enfance adoptée par le Val de Sorne en 2010 montre notre volonté de développement de notre territoire par des actions de proximité. Cette compétence n'est pas assurée par la CCBL.

Ordures ménagères

Le territoire du Val de Sorne fonctionne à la redevance contrairement à la CCBL qui applique la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Les administrés doivent connaître les répercussions de tels changements.

Suites à donner

Vous comprendrez par ces quelques exemples que la situation est complexe et que l'on ne peut se prononcer sur une future intégration sans aucune visibilité. Beaucoup de structures comme notre Communauté de Communes sur tout le territoire national refusent que des délais pressants ne les obligent à sauter durablement dans l'inconnu.

Nous ne sommes pas opposés à toute avancée, mais les éléments chiffrés sur les conséquences patrimoniales, financières et fiscales doivent être connus de tous. Des simulations précises sur l'évolution des compétences et leur coût doivent être réalisées.

Des projets communs aux deux structures doivent émerger pour un véritable projet de territoire et non une « fusion absorption » ou seul le montant des dotations supplémentaires prévaut.

Pour toutes ces raisons, nous avons demandé une dérogation au projet du Préfet. Le projet ne fait pas l'objet d'un consensus local et nécessite un temps de maturation. L'intercommunalité doit rester un outil au service des communes et son développement ne peut dépendre que de la libre volonté des élus.

À la réunion de la commission départementale de coopération intercommunale fin novembre à la quelle participaient entre autres tous les Présidents de Communauté de Communes, un certain nombre d'amendements au schéma ont été votés à la grande majorité des élus et acceptés par le Préfet, à savoir principalement le maintien des SIVOS.

Pour la Communauté de Communes du Val de Sorne qui compte moins de 5 000 habitants, une dérogation n'était pas acceptable par Monsieur le Préfet au regard de la loi, mais il a été voté le maintien de notre Communauté tant qu'un consensus satisfaisant pour tous n'a pas été trouvé avec la future Communauté d'agglomération de Lons sur les nombreux points de désaccord. Nos interrogations et nos remarques ont donc bien été prises en compte et ceci grâce entre autres à la solidarité des élus du Val de Sorne dans leurs délibérations.

Michel FISCHER

Maire de Macornay

Président de la Communauté de Communes
du Val de Sorne

Le colombier de Vaux-sous-Bornay - Commune de Macornay

Un exemple de réalisation portée par la Communauté de Communes du Val de Sorne

Histoire

Permission d'ériger un colombier à Vaux-sous-Bornay a été accordée à Philibert SERVEL de Lons-le-Saunier en 1586.

Les colombiers ou pigeonniers étaient des édifices destinés à l'élevage des pigeons et le droit de colombier variait selon les régions et la taille de la propriété.

Privilège nobiliaire et symbole de puissance et d'opulence par opposition à l'indigence et à la vassalité, le colombier est resté jusqu'en 1789 un fragment important de la féodalité.

Aussi dans la nuit du 4 août 1789, lorsqu'il s'agit pour l'Assemblée Nationale de proclamer l'abolition de tous les droits dits de "féodalité dominante", la question des colombiers est l'une des plus marquantes dans les cahiers de doléances rurales.

Dès lors, le droit de colombier est démocratisé et dans certaines régions les pigeonniers se multiplient.

Réhabilitation...

C'est parce qu'il est témoin d'une époque de l'histoire que la commune de Macornay a décidé d'acquérir et de restaurer ce patrimoine rural et local du XVI^{ème} siècle (il existe peu de colombiers en territoire vallonné et montagneux contrairement à la plaine céréalière).

Le colombier devient propriété de la commune de Macornay en 2009, après 12 ans de recherches généalogiques et démarches administratives.

... et travaux

Restauration de la toiture reposant sur une voûte - Tour ronde couverte en laves de Bourgogne. Reprise des enduits extérieurs. Remplissage des joints à la chaux. Finition brossée dite "pierre vue" avec incorporation de couleurs naturelles dans le corps d'enduits. Reprise des escaliers.

Les travaux ont été financés par l'Europe (Leader), le Conseil Régional, le Conseil Général et la Communauté de Communes du Val de Sorne.

Situation

À proximité des sentiers du P.D.I.P.R, le colombier surplombe le hameau de Vaux-sous-Bornay, à quelques centaines de mètres de la source du ruisseau Savignard, dite "le Cuard".

Et pour en savoir plus sur les Colombiers,

http://pigeonniers-de-france.chez.alice.fr/accueil_529.htm



Petite enfance : une nouvelle compétence pour un projet qui avance

La Communauté de Communes du Val de Sorne a souhaité en 2010 acquérir la compétence petite enfance pour apporter un service supplémentaire aux familles, compétence qui sera complémentaire aux possibilités d'accueil chez les assistantes maternelles du territoire ; répondant ainsi à un besoin de diversification du mode de garde des enfants.

Une étude menée par la Caisse d'Allocations Familiales montre un réel besoin sur le territoire du Val de Sorne et les actions mises en œuvre en faveur de l'accueil de la petite enfance participent pleinement à la dynamique d'aménagement et de développement de notre territoire.

taires, un petit office et un local rangement. Les espaces seront largement ouverts vers le parc.

Cette structure prévue pour 15 places démarrera à 12 places et pourra évoluer suivant le taux d'occupation.

Il convient de signaler la quasi-unanimité des votes lors des différentes délibérations du conseil communautaire sur ce projet, prouvant encore une fois l'attachement des élus à apporter plus de services, plus d'équipement et poursuivre une politique de proximité sur notre Communauté de Communes.

Le financement de ce projet est assuré conjointement par la CAF du Jura avec qui nous avons signé une convention, le Conseil Général dans le cadre des EDAT, le Conseil Régional et la Communauté de Communes du Val de Sorne.

Le recrutement du personnel avec des qualifications spécifiques à la petite enfance fera doubler l'effectif des agents de la Communauté de Communes.

Coût total prévisionnel HT : 415 000 €

Subventions (CAF, Conseil Général, Conseil Régional) : 70 %

Communauté de Communes : 30 %



Esquisse du projet de crèche intercommunale

Le bâtiment mis à disposition par la commune de Macornay a été le déclencheur du projet. Les élus du Val de Sorne se sont mobilisés durant l'année 2011 pour faire aboutir ce dossier.

Après le choix du maître d'œuvre, diverses esquisses ont été proposées et analysées, le permis de construire a été accordé en septembre ; les consultations des entreprises sont terminées. Le démarrage des travaux cette fin d'année doit permettre une ouverture de **la crèche intercommunale** à l'automne 2012.

Le bâtiment sera conçu de manière à respecter les exigences du label BBC (Bâtiment Basse Consommation). La construction entièrement en rez-de-chaussée comprendra 2 salles d'activité avec chacune une salle de repos, un bureau, les sani-



Projet : vue côté Rue du Jura



regroupe 9 communes : Arthenas, Bornay, Courbette, Geruge, Gevingey, Macornay, Moiron, Montaigu et Vernantais et compte environ 3 200 habitants.

Elle est administrée par un conseil de communauté composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres.

Président : Michel Fischer

Contact :

Communauté de Communes du Val de Sorne

101, rue du Mont Treillien - 39570 Macornay

Tél. : 03 84 87 02 88 - Fax : 03 84 24 07 35

Courriel : cc.valdesorne@orange.fr



Réfection de mur le long du Savignard à "La Tournerie"



Voirie Chemin de Condamine : en complément et parallèlement aux travaux de voirie financés par la Communauté de Communes du Val de Sorne, la commune de Macornay prend en charge l'effacement des réseaux et l'éclairage public.



Éclairage du stade : la Communauté de Communes du Val de Sorne a montré de nouveau son soutien à ce club sportif local qui contribue à l'épanouissement de la jeunesse du Val de Sorne, en poursuivant ses investissements dans l'installation de l'éclairage homologué du terrain d'honneur en novembre 2011.



Nettoyage avant travaux « Crèche »



Fleurissement

Une quinzaine de bénévoles se sont investis dans la plantation et l'arrosage des massifs afin de donner des couleurs à notre village. La pluie était aussi au rendez-vous le samedi 14 mai pour participer à l'opération plantation.

Cette année, malgré une météo mitigée, caniculaire au printemps et médiocre en juillet-août, notre commune a pu revêtir ses parures d'été.



Agapes conviviales pour les anciens

C'est entouré du conseil municipal, des membres du CCAS et employés des collectivités que les aînés du village ont traditionnellement partagé le repas de fin d'année sur invitation du CCAS et de la municipalité. Chacun a pu apprécier le menu cuisiné par le restaurant local « l'Ailleurs » et le reportage photo réalisé par l'équipe du CCAS. Félicitations à tous !



Carte "Avantages Jeunes"



La municipalité de Macornay offre à tous les jeunes de la commune qui en font la demande, la carte «Avantages Jeunes».

Cette carte leur permet de bénéficier de réductions sur les spectacles et ciné-

mas, sur l'accès aux bibliothèques ou achats de livres, ainsi que dans le domaine sportif et culturel en général.

Cette carte s'adresse aux enfants scolarisés de la sixième à la terminale, elle est nominative et individuelle. Pour en faire la demande, il convient d'en faire la demande au secrétariat de mairie avant le 1^{er} septembre de chaque année.

Maintien et soins à domicile pour personnes dépendantes

Le vieillissement de la population va conduire dans les années à venir à une augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes.

Aujourd'hui, des soutiens et des aides peuvent être apportés aux personnes et à leurs familles par des structures qui permettent à nos aînés de rester à domicile pour vivre chez soi le plus longtemps.

Association départementale d'aide à domicile PRODESSA

18 bis, rue Rouget de Lisle - 39000 Lons-le-Saunier
Tél : 03 84 86 28 00

Site internet : www.prodeffa.com

- Tâches domestiques
- Accompagnement aux gestes du quotidien
- Aide à la toilette, etc.

L'association Prodeffa intervient sur notre commune. 23 personnes bénéficient de ses services

Fédération ADMR du Jura
15 B, rue de Vallière - 39000 Lons-le-Saunier
Tél : 03 84 47 26 31

SICOPAL

6, rue du puits salé - 39000 Lons-le-Saunier
Tél : 03 84 24 83 99

- Téléassistance
- Portage de repas à domicile

- Portage du linge à la blanchisserie
- Portage de livre à domicile

Cabinet d'Infirmières à Macornay

Soins infirmiers (voir page 3 / rubrique n° utiles)

HAD 39 (Hospitalisation à domicile)

305, rue Désiré Monnier - 39000 Lons-le-Saunier

Tél : 03 84 87 03 42

Mail : lons-le-saunier@had39.fr

La prise en charge d'un patient en Hospitalisation à Domicile (HAD) se fait sur une demande d'un médecin hospitalier si la personne est hospitalisée, ou à la demande du médecin traitant pour éviter une hospitalisation. L'accord du médecin traitant est obligatoire pour une prise en charge en hospitalisation à domicile avec l'avis du médecin coordonnateur. La cadre de santé ou l'infirmière coordonnatrice prépare le retour du patient à domicile en respectant le libre choix du patient par rapport aux différents intervenants libéraux.

Une évaluation est réalisée avant la sortie et/ou au domicile de tous les besoins : soins, matériel médical, social, psychologique...

L'HAD39 a signé une convention avec PRODESSA et la Fédération ADMR et avec l'ensemble des professionnels de santé libéraux de notre secteur (infirmières libérales, pharmacie...)

Certains services cités ci-dessus peuvent vous être proposés par d'autres prestataires.

Pôle intergénérationnel

Avec l'achat de la propriété Besson fin 2010, il convenait de poursuivre notre étude d'aménagement. L'ancienne dépendance de cette maison de maître étant affectée à un projet lié à la petite enfance, compétence exercée par la Communauté de Communes du Val de Sorne, la commune se chargerait de l'aménagement du bâtiment principal.

De nombreux projets de logements adaptés aux personnes âgées émergeaient dans différentes communes du Pays lédonien.

En 2009-2010, le Pays lédonien composé de 9 Communautés de Communes a mené une étude avec l'Union Régionale de l'Habitat afin de définir une stratégie et construire des réponses innovantes face à l'enjeu du vieillissement. Un groupe de travail constitué d'élus de toutes les collectivités concernées, de techniciens et de structures spécialisées a œuvré sur le thème du vieillissement et de l'isolement des personnes âgées en milieu rural.

Le projet d'aménagement de la maison Besson s'est construit et affiné au fur et à mesure de l'avancement des travaux de ce groupe de travail et des réflexions des élus locaux. Nous ne souhaitons pas faire uniquement des logements pour personnes âgées, mais créer un lieu de vie dans cette propriété au cœur du village.

10 logements de 45 à 50 m² chacun seront complétés par 2 logements pour des familles, le rez-de-chaussée sera consacré à des espaces d'animations, de rencontres. Une partie pourrait être occupée par la bibliothèque gérée par les bénévoles du foyer rural. Valorisé par la proximité de la crèche, des écoles, du centre de loisirs et des commerces, c'est un véritable pôle intergénérationnel qui pourrait émerger avec le parc en point central.



Le bâtiment lors de son acquisition en 2010 (vue côté parc)

L'appel à projet "Pôle d'Excellence Rural" PER auquel nous avons répondu a permis d'accélérer la démarche. Le projet a été retenu en août 2011 incluant le dossier de Macornay qui se caractérisait par son volet animation, aménagement en milieu rural, et participait à la cohérence du maillage territorial des équipements. Une subvention conséquente prenant en compte les surcoûts liés à l'adaptation des logements dans les opérations de réhabilitation nous a été attribuée.

Le maître d'œuvre ayant été désigné début 2011, nous sommes maintenant dans la phase d'avant-projet définitif avec l'espoir de démarrer les premiers travaux avant l'été 2012.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de ce dossier captivant qui nous mobilise fortement mais qui participe pleinement à la vitalité économique future de notre commune et "au bien vivre" sur notre territoire.

Le Maire
Michel FISCHER

Ordures ménagères



Le ramassage des ordures ménagères est une chose (voir le précédent bulletin), le traitement en est une autre ; car une fois collectées, il faut bien transformer ou éliminer ces ordures. C'est le rôle du Sydom, syndicat départemental de traitement situé rue René Maire à Lons-le-Saunier qui réceptionne et gère les déchets en provenance de tout le Jura, soit par an un peu plus de 50 000 tonnes pour le bac gris, 17 000 tonnes pour le bleu, 11 000 tonnes pour le verre et 43 000 tonnes issues des déchetteries.

La majorité des déchets du bac gris est incinérée dans un four qui fonctionne en continu à plus de 800 degrés. La chaleur produite est pour partie vendue à la ville de Lons pour chauffer La Marjorie, Les Mouillères, la piscine... et pour autre partie transformée en électricité vendue à EDF. **C'est la valorisation énergétique.** Avant incinération les ordures ménagères sont criblées pour extraire la fraction organique humide qui ensuite est compostée et valorisée pour l'agriculture, soit environ 8 000 tonnes.

Les déchets du bac bleu passent sur des tapis roulants où ils sont triés de façon manuelle ou mécanique avant d'être recyclés. **C'est la valorisation matière.** Il en est de même pour les bennes de déchetteries et les conteneurs à verre qui sont orientés vers les filières de recyclage.

Les déchets ultimes sont ceux qui ne peuvent pas être valorisés ni incinérés, ils sont enfouis au centre de stockage du Jura, situé à Courlaoux - Les Repôts : 23 000 tonnes annuelles.

Pour en savoir plus :
Visitez les installations : numéro vert 0800 19 20 87
Ou virtuellement sur le site internet : www.letri.com



Vie des ENTREPRISES LOCALES

► Après les 40 ans de l'entreprise Caniotti en 2010...

<http://www.caniotti.fr/> pour visiter le site internet de l'entreprise

► ... l'année 2011 a vu les 50 ans des Ets ROCH à Macornay

<http://www.roch.fr/> pour visiter le site internet de l'entreprise et dans la rubrique "Actualités" du site : info. et reportage photo sur la manifestation des 50 ans.

► Salon de coiffure Tinaya

Certifiée Styliste d'ongles en gel, Nadine Barthet relooke vos ongles...
58 Chemin de Condamine à Macornay
Tél. : 03 84 24 64 95

Sorne et Savignard : pollution

Les pollutions des cours d'eau dans le Jura ont été particulièrement nombreuses en 2011. En ce qui concerne la Sorne, ce sont deux atteintes au milieu qui ont été relevées et une sur le Savignard à Macornay.

Pour chaque pollution (accidentelle ou non), un procès verbal de constatations est dressé par la Gendarmerie et par la Police de l'Eau ou ONEMA (Office National de l'Eau et du Milieu Aquatique). Une enquête est menée afin de déterminer la nature et la provenance du rejet ou du déversement. L'AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique) en l'occurrence La Gaule Lédonienne pour le secteur, dépose systématiquement une plainte contre X ou contre le fautif s'il est connu.

Puis une estimation de dommages est dressée par la Fédération de pêche du Jura. Estimation basée sur : la longueur du linéaire touché, la mortalité ou non du poisson, la nature de la pollution et donc son impact dans le temps sur la santé du cours d'eau. Cette estimation

peut varier de 2 000 à 20 000 euros (voire plus), entièrement à la charge du contrevenant. Certains gestes sont à éviter, tels que : vidange de piscine dans le réseau pluvial ou décapage d'un toit à l'aide de détergents non biologiques, branchements sauvages d'eaux usées directement dans le cours d'eau, car fatalement à un moment ou à un autre, un produit quelconque portera un grave préjudice à la faune et à la flore de la rivière... La question est de savoir si l'on veut laisser à nos enfants une nature préservée ou un désert aquatique d'où toute vie aura disparu.



Contact : Thierry Buatois
" La Gaule Lédonienne "
Tél. : 06 75 92 99 46
ou thierrybuatois@wanadoo.fr



L'EAU : SOURCE DE VIE ET ÉLÉMENT MAJEUR DE L'ENVIRONNEMENT

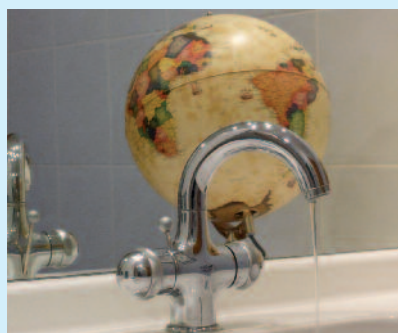
Les difficultés d'accès à l'eau potable et à l'assainissement à travers le monde ont des conséquences sanitaires graves. C'est la 1^{ère} cause de mortalité et l'origine de conflits armés.

Le 28 juillet 2010, l'Assemblée Générale des Nations Unies reconnaît « **le droit d'accès à une eau potable salubre et propre, comme un droit fondamental, essentiel au plein exercice du droit à la vie et de tous les droits de l'homme** ».

Après Marrakech (1997), La Hague (2000), Kyoto (2003), Mexico (2006) et Istanbul (2009), c'est **en France à Marseille**, que se tiendra du **12 au 17 mars 2012, la 6^{ème} édition du Forum mondial de l'eau** organisé par le Conseil Mondial de l'Eau.

Pour en savoir plus : <http://www.worldwaterforum6.org/fr/accueil/>

EAU POTABLE à MACORNAY : Délégation de Service Public



En France, les communes sont responsables de la distribution d'eau potable et de l'assainissement collectif. Elles sont également chargées d'organiser le contrôle des installations d'assainissement non collectif. Elles exercent ces

compétences en partenariat avec d'autres communes, les intercommunalités, le préfet et les agences de l'eau.

Depuis le 1^{er} juin 1983, la commune de Macornay a confié par le biais d'une convention, la gestion de son service public de distribution d'eau potable, à la Régie des Eaux de Lons-le-Saunier.

Les abonnés de la commune de Macornay sont raccordés au réseau d'eau de la ville de Lons qui assure l'alimentation en eau potable, ainsi que l'exploitation et l'entretien du réseau communal ; l'extension du réseau et la prévention incendie restant à la charge de la commune.

Début 2010, la ville de Lons informe la commune de Macornay qu'elle souhaite dénoncer cette convention afin d'en revoir l'aspect réglementaire, avançant son caractère obsolète et la nécessité de régularisation tant sur le point technique que juridique.

La distribution d'eau potable est une compétence de la commune. La gestion de ce service peut être transférée à un syndicat intercommunal ou à toute autre structure de coopération. Dès lors 2 possibilités s'offrent à la commune de Macornay :

- organiser la gestion directement en régie ;
- la confier par contrat – d'affermage ou de concession – à une compagnie privée.

Macornay compte 458 branchements pour une longueur totale de réseau de 11 369 mètres linéaires (chiffres 2010).

Le conseil municipal, après délibération en date du 28 juin 2011, s'est donc prononcé sur le principe du renouvellement de la délégation de service public concernant la distribution d'eau potable. Afin de désigner le nouveau délégataire chargé de l'exploitation, la commune a mis en œuvre la procédure de publicité et de mise en concurrence telle que définie aux articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ainsi qu'aux articles R.1411-1 et suivants de ce même code.

La DSP devrait entrer en vigueur à l'été 2012.

Pour en savoir plus : <http://www.eaufrance.fr/>

Ce portail est le point d'entrée du **Système d'Information sur l'Eau (SIE)**. Il a pour but de faciliter l'accès à l'information publique dans le domaine de l'eau en France.

EAU POTABLE : la Fontaine Odin en 1959

La Fontaine Odin ou La Fontaine aux Daims ? Dans la mythologie nordique Odin est le dieu du savoir, de la victoire et de la mort. Il aurait sacrifié son œil gauche pour boire à la **source du savoir**. La bonne appellation semble bien être **La Fontaine Odin**, elle a d'ailleurs été orthographiée de cette façon, notamment sur les panneaux de lieu-dit avant d'être remplacée par la fantaisiste et plus sympathique dénomination de «La Fontaine aux Daims».

"Parce qu'il est à cheval sur trois communes, le hameau de La Fontaine Odin (aux portes de Lons) ne possède qu'une source (polluée) et de mauvais puits" ... ainsi titrait l'article du Progrès du mercredi 4 mars 1959 signé Jacques BREVENT et dans lequel ce dernier évoque...

"de coquettes maisons entourées de jardins" ... "le calme reposant" ... "on y bâtit à grand train" ...

En préambule, le journaliste nous invite à *"rendre à César ce qui lui appartient et abandonner l'orthographe poétique de « Fontaine aux Daims » pour celle plus réelle de la carte d'état major : Fontaine Odin"*

Puis il dénonce : *"...il manque à ce quartier"... "l'un des éléments indispensables à toute vie : l'eau. Si l'on excepte la source, l'eau a été reconnue, après analyse, non potable, les habitants doivent se contenter de puits creusés à plus ou moins grande*

profondeur. Vous à qui il suffit d'un mouvement d'un doigt pour qu'aussitôt l'eau jaillisse sur votre évier, pensez à ce que serait votre vie sans cet élément... Comme les gens de la Fontaine Odin, vous iriez chercher à boire à cette source polluée, qui en été ne dispense que fort parcimonieusement ses bienfaits (?) Et vous rapporteriez vos brocs et arrosoirs jusqu'à votre demeure parfois bien éloignée. Vous iriez, mesdames laver votre linge dans le caniveau, au bord de la route...

...Cette situation lamentable dure depuis plus de 10 ans... aux portes de Lons-le-Saunier ville thermale... Pourtant les habitants ont fait de nombreuses demandes, mais là un problème administratif se pose : le quartier de La Fontaine Odin est à cheval sur trois communes : Lons-le-Saunier, Macornay et Courbouzon...

Un incendie serait une catastrophe...

En effet, la bouche incendie la plus proche est située sur la route de Macornay à plus de 400 mètres au début de La Fontaine Odin..."

Plus loin l'article relate la mobilisation des habitants

" Il faut que ça change... les habitants du quartier las de clamer « il faut que ça change » ont décidé de passer à l'action. C'est pourquoi, dimanche matin, les représentants des familles de La Fontaine Odin, se trouvaient réunis au café Boffy, pour étudier le meilleur moyen d'obtenir enfin



Travaux de captage de la source par un groupe d'habitants de la Fontaine Odin

leur adduction. Il était décidé, à l'unanimité, de désigner M. Genevois, directeur des mines de Blanzay et M. Roux pour représenter les 125 habitants du quartier et présenter une demande officielle à la Préfecture...

...Bientôt peut-être les travaux commenceront pour amener l'eau de Bletterans à Lons, il y a aussi de l'eau à Macornay et à Courbouzon. Il suffit d'obtenir de la Préfecture la transmission du dossier au service du Génie rural qui s'occupera alors de la partie technique et des subventions, pour le reste les communes verseront leur quote-part... Les habitants de ce joli quartier ne veulent pas rester les parents pauvres de l'agglomération lédonienne..."

(Source : Le Progrès /4 mars 1959, page 14).



De nos jours : l'arrivée d'eau au bord de la route. C'est ici qu'il n'y a pas si longtemps encore en 1959, les ménagères faisaient la lessive

(Source : Le Progrès /19 mai 1959, page 6).

« Après avoir obtenu l'électrification de leur quartier, les habitants de la Fontaine Odin ont bon espoir de voir leur adduction d'eau réalisée dans un avenir prochain »

... après avoir rappelé les faits, l'article relate l'aboutissement des revendications...

"...On sait comment à la suite d'une réunion extraordinaire tous les habitants de la Fontaine Odin ont élu pour les représenter MM Charles Genevois et Maurice Roux. À la suite de cette réunion, une pétition signée par tous les chefs de famille du quartier a été déposée en préfecture le 3 mars 1959... A priori, on pouvait se demander quelle serait la position prise par les services départementaux devant cette demande d'adduction d'eau présentée non par une commune comme cela se fait habituellement, mais par un groupement de personnes..."

... Malgré la forme extra-administrative de cette demande, M. Georges Cathal, Préfet du Jura, devait répondre dès le 11 mars à M. Genevois que les revendications justifiées des habitants de la Fontaine Odin avaient retenu toute son attention et que le jour même, il transmettait leur dossier à M. Reussner, ingénieur en chef du Génie rural...

... Un beau jour enfin La Fontaine Odin, dont le nom évoque tant de fraîcheur, justifiera alors son appellation et cela grâce à l'obstination de ceux qui y vivent, aidés dans cette tâche par la compréhension générale".

Service National



A partir de 16 ans, tout jeune (garçon ou fille) doit se présenter à la mairie de son domicile pour se faire recenser et en prévision de la Journée Défense Nationale (JDC).

Pièces à fournir :

- une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française) ;
- un livret de famille.

Une attestation de recensement vous sera délivrée.

Elle est notamment nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (ex : CAP, BEP, Baccalauréat, Permis de conduire).

Attention, cette attestation doit être conservée soigneusement car les mairies ne délivrent pas de duplicata. En cas de perte ou de vol, il est toutefois possible de demander un justificatif au bureau du service national dont vous dépendez.

Contact/Information : Mairie de Macornay ou Centre du Service National de Besançon

Tél : 03 81 71 73 00 ou www.defense.gouv.fr

Et <http://vosdroits.service-public.fr> (Rubrique Papiers - citoyenneté)

Transports scolaires et de voyageurs

Dans le Jura les transports interurbains publics de voyageurs (scolaires ou non scolaires) hors périmètres de transports urbains, sont organisés par le Conseil Général. Ainsi, tout usager (scolaire ou non) peut prendre les autocars auparavant réservés aux seuls scolaires.

En ce qui concerne la commune de Macornay du lundi au samedi (sauf jours fériés), "Transarc Credo" assure pour le compte du Conseil Général, sur la ligne 802 Saint-Julien / Lons-le-Saunier, le transport des "scolaires", mais aussi des usagers non scolaires.

Trois points de montée : "Place Jean Moulin" - "Groupe scolaire" et "Revermont abribus".

Titres de transport obligatoires :

Pour les scolaires : Gratuité - les cartes de transport sont délivrées par le Conseil Général.

Pour les autres usagers : ticket à l'unité (2€) ou carte pour 10 voyages (15€) ou abonnement (40€ par mois).

**Conseil Général du Jura
Direction des Transports**

Tél. : 03 84 87 33 00

www.cg39.fr

(rubrique Aux côtés des familles)

ou www.jurago.fr/horaires

Transarc

En Bercaille

39000 Lons-le-Saunier

Tél. : 03 84 86 07 74

www.credo.fr

SIVOS du Revermont et Groupe scolaire

Ce Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire regroupe les communes de Bornay, Geruge, Macornay, Moiron et Vernantois.

Le siège du SIVOS est fixé à la Mairie de Macornay.

Le secrétariat est assuré le lundi de 8h30 à 12h30 et le mardi de 8h45 à 12h45 par Mme Séverine CAMUSET. M. Alain MAUBEY (Président) et Mmes Véronique PAILLARD et Chantal REYBARD (déléguées titulaires) représentent Macornay au sein de ce syndicat.

Projet de regroupement

50 SIVOS sont dénombrés dans le Jura. Les pouvoirs publics souhaitent réduire le nombre de ces syndicats.

Les préconisations préfectorales ont proposé la fusion du SIVOS du Revermont avec le SIVOS de l'Étoile et St-Didier. Cette proposition, sans cohérence géographique et organisationnelle, a été rejetée par les deux comités syndicaux intéressés.

Feu la 7^{ème} classe

Dans le cadre de la réduction des effectifs dans l'Éducation nationale, la 7^{ème} classe était dans le viseur depuis plusieurs années. Depuis la rentrée de septembre, le groupe scolaire ne compte plus que 6 classes. L'entrée au collège des 31 enfants nés en 2000 a précipité le retrait d'un poste d'enseignant.

Aujourd'hui, la moyenne des enfants scolarisés au Groupement scolaire intercommunal à Macornay s'établit à 24 par classe.

Effectifs et enseignants

145 élèves répartis comme suit :

Mme MURAT	24 élèves (14 PS et 10 MS)
Mme VERNIER	24 élèves (8 MS et 16 GS)
Mmes DELAY et LERALE	23 élèves (16 CP et 7 CE1)
Mme PIERRON	25 élèves (17 CE1 et 8 CE2)
M. RODRIGUEZ	24 élèves (6 CE2 et 18 CM1)
Mmes PERRIN (Directrice) et VIGNON	25 élèves (7 CM1 et 18 CM2)

Inscriptions

Pour toute inscription, il y a lieu de contacter en priorité le secrétariat de Mairie.



«Une partie de l'équipe des enseignants
(absentes sur la photo Mmes Lérale, Pierron et Vernier)».

Restaurant scolaire

Environ 13 000 repas sont servis annuellement à la cantine.

Deux services sont organisés : à 11h35 et à 12h30.

Les repas, élaborés sous la responsabilité d'un diététicien, sont livrés chaque jour par le Sicopal et sont ensuite réchauffés sur place.

Le restaurant scolaire est soumis aux normes sanitaires, avec notamment un contrôle des températures à l'arrivée des repas, puis lors de la mise en chauffe.

Le personnel, équipé de vêtements et protections (gants, charlottes...) adéquats, doit respecter un protocole réglementaire bien défini.

Par ailleurs, chaque trimestre, un contrôle bactériologique des surfaces (tables, vaisselle, four...) est effectué par le laboratoire départemental d'analyses du Jura.

ACCUEIL DE LOISIRS



Que ce soit en périscolaire ou en extrascolaire,
l'inscription à l'accueil de loisirs Les Loustics est impérative.
Pensez à retirer les bulletins d'inscription
auprès de l'équipe d'encadrement.

Périscolaire

Les enfants sont pris en charge à partir de 7h30 jusqu'à 18h30.

Tarifs à compter du 1^{er} septembre 2011

Matin	1,30 euros
Midi + repas	4,50 euros
Soir	1,50 euros
Midi	1,00 euros

Tarifs horaires mercredis et vacances scolaires (selon calendrier)

L'amplitude horaire est la même (7h30 à 18h30) :

- accueil le matin dès 7h30 et jusqu'à 9h00
- départ le soir à partir de 17h00 et jusqu'à 18h30.
- Pour les enfants qui ne prennent pas le repas sur place ou qui ne viennent qu'à la ½ journée :
 - Départ entre 11h30 et 12h30
 - Accueil à partir de 13h30 jusqu'à 14h00.

Nb d'enfants dans la famille	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
Taux d'effort	0,035 %	0,030 %	0,025 %
Plancher : 588,00 €	0,21 €	0,18 €	0,15 €
Plafond : 4 579,00 €	1,60 €	1,37 €	1,14 €

Calendrier des dates d'ouverture du Centre

Vacances d'hiver	du 27/02 au 02/03
Vacances de Pâques	du 23/04 au 27/04
Vacances d'été	du 5 au 20/07 et du 20 au 31/08

Attention :

le mercredi 30 mai est un jour de CLASSE
(rattrapage du pont de l'Ascension)

Contact : Emilie Barbaud au 03 84 24 91 49

Activités

L'équipe en place, encadrée par Émilie Barbaud et Laureen Grivolat, planifie des activités variées et régulièrement renouvelées (patinoire, cinéma, ski, poney, golf, mini-moto, poterie, musique, tir à l'arc...), toutes accessibles à la carte.

En ce qui concerne les activités sédentaires, un sujet fil rouge est déterminé pour chaque période de vacances.

Préalablement à chaque période de vacances, l'équipe des Loustics tient à disposition des parents, le bulletin d'inscription correspondant (incluant description et surcoût éventuel des activités alors proposées).



Les Loustics s'entraînent au tennis de table

Tennis de table : une nouvelle activité pour les Loustics

D'octobre à décembre 2011, à l'initiative d'Elise Bondenat (Directrice par intérim), un atelier Tennis de table a été mis en place les jeudis de 17h à 18h dans les locaux du Foyer rural. Ainsi, une vingtaine de Loustics pongistes ont pu bénéficier des conseils avisés de Chantal et Elise. Durant les 3 dernières séances, les animatrices ont été épaulées par Bertrand Messabih (animateur sportif, diplômé Tennis de Table) au foyer à Macornay pour les 1^{er} et 8 décembre ; l'ultime séance du 15 décembre se déroulant à Lons-le-Saunier, autour des tables du Club de ping pong lédonien.



Les Loustics fêtent Halloween

L'ACCA de Macornay "La Diane"

compte cette année 19 adhérents. Bien que le territoire soit relativement restreint, sa topographie et sa diversité de biotopes permet aux chasseurs de pratiquer différents modes de chasse.

Perdrix et faisans sont lâchés comme gibier de tir.

Les bécasses sont présentes selon la migration à partir de la 2^{ème} quinzaine d'octobre.

Les chamois, chevreuils et lièvres font l'objet d'un plan de chasse établi par la Direction Départementale du Territoire (le chamois n'est chassé qu'à l'approche).

Le sanglier : pour plus d'efficacité en battue et donner plus de dimension au territoire, l'AICA de Gravelle a été créée avec nos voisins de Geruge.

Hors chasse, les membres de l'ACCA sont très actifs dans l'entretien du territoire, la mise en place de cultures à gibier et l'élevage des faisans.

Seul bémol, l'augmentation de la moyenne d'âge des adhérents. L'ACCA est prête à accueillir des jeunes qui



voudraient participer à une 1/2 journée de chasse, pour leur faire découvrir ses activités.

Dates des manifestations pour l'année 2012 :

Méchoui le 13 mai 2012

et Concours de Belote le 9 décembre 2012

Contact : Louis Lux (Président) au 03 84 43 39 24

Les "Mains agiles"

se réunissent **tous les lundis de 14h à 18h à la salle du foyer rural** et s'activent à la réalisation de multiples travaux manuels tels que :

- ▶ Boutis (cœurs, coussins et cadres...)
- ▶ Cartonnages (sous-main, boîte à ouvrage, à thé...)
- ▶ Broderie hardanger
- ▶ Patchwork, crochet, point de croix...

Bureau :

Présidente : Colette Labet,

Trésorière : Antoinette Pelletier,

Secrétaire : Nicole Girard.



Toutes les personnes intéressées et toutes les nouvelles idées d'activités sont les bienvenues !



Les "Mains agiles" vous donnent d'ores et déjà rendez-vous les 17 et 18 novembre 2012 pour leur exposition qui se tiendra salle du foyer rural.

"Le Savignard" Club du temps libre et des retraités

compte environ 90 adhérents et propose diverses activités et sorties :

- ▶ Jeux de sociétés (Belote, tarot, triamino, scrabble)
- ▶ Les manifestations annuelles (participation au Téléthon, repas de Noël, concours de belote, choucroute avec bal musette).
- ▶ Sorties pédestres à Macornay ou dans le Jura
- ▶ Excursions d'un ou plusieurs jours
- ▶ Voyages en France ou à l'étranger
- ▶ Initiation à la l'informatique

Dates à retenir :

▶ **8 janvier 2012 :**

Concours de belote

▶ **19 février 2012 :**

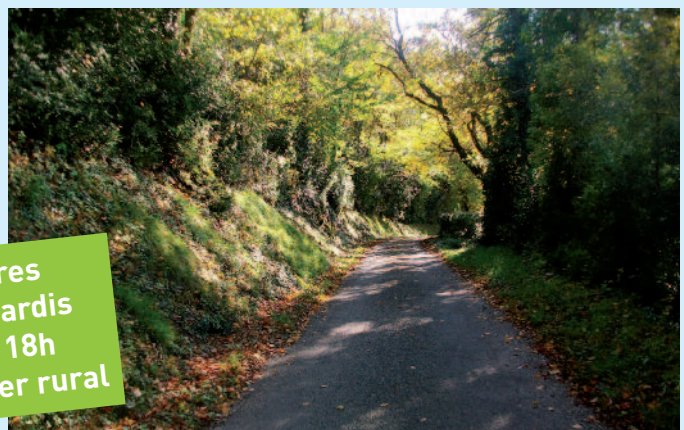
Choucroute dansante

Pour toutes les associations,

L'équipe actuelle souhaiterait voir de nouveaux retraités se joindrent à eux afin d'apporter de nouvelles idées.

Contact / Informations :

Tous les mardis de 14h à 18h Salle du foyer rural.



**Rencontres
tous les mardis
de 14h à 18h
Salle du foyer rural**

Saison 2011-2012 : une école de foot, 3 équipes seniors et 1 équipe vétérans, pour un total de 120 licenciés. Chaque équipe est encadrée par un éducateur diplômé. Les entraînements des enfants de l'école de foot ont lieu le mercredi après-midi à Macornay.

La construction et l'entretien des installations et équipements sportifs du Stade de la Sarre sont assurés par la Communauté de Communes du Val de Sorne et la Commune de Macornay (cf. pages Communauté de Communes).

Pour en savoir plus (Comité directeur, éducateurs et dirigeants, arbitres, équipes, calendriers, convocations, réunions et manifestations) : <http://club.quomodo.com/macornayfc>

Contact : Football Club Macornay Val de Sorne – Stade de la Sarre – 39570 MACORNAY

Tél. : 03 84 24 88 96

E-mail : macornayfc.foot@orange.fr



L'équipe U7



L'équipe U9

Rendez-vous et manifestations 2012
Retrouvez les dates à retenir
page 16 dans la "rubrique agenda"

L'association Foyer Rural

propose en 2012 aux habitants de Macornay et des environs une large palette d'activités et manifestations pour animer le village. L'une de ses activités les plus anciennes, la chorale Mancy, va fêter sa 25^{ème} saison : à cette occasion, un projet de concert commun s'élabore avec l'orchestre d'harmonie de l'Union Musicale Clairvalienne. Vous pourrez en apprécier le résultat à Macornay le 21 avril et à Clairvaux-les-Lacs le 12 mai. Il existe également une chorale enfants et un chœur d'hommes.

L'équipe bibliothèque s'affaire pour vous accueillir dans les locaux avec des horaires d'ouverture amplifiés pour permettre à chacun, petits et grands, de venir lire et emprunter des livres. Cette équipe propose aussi des manifestations autour de la lecture et du livre.

On vous fera également faire des progrès en anglais, exercer votre corps avec la gym (groupes adultes et enfants) ou le tennis.

Le foyer rural organise des manifestations sur le thème du jardin, un vide-greniers, une exposition des oeuvres réalisées dans son Atelier Peinture, une soirée "À vous de Chanter" entre autres idées.

Pour partager ces moments de plaisir, inventer de nouveaux moyens de vivre ensemble à Macornay, vous êtes les bienvenus dans notre équipe, il suffit de nous contacter !
Anne Boilley Matray (Présidente)
03 84 24 52 47 ou anneboilley@wanadoo.fr



Exposition 2011 pour l'atelier de peinture.

Vendredi 6 janvier

Vœux de la Municipalité

Dimanche 8 janvier

Concours de Belote / Club du Temps libre

Vendredi 13 janvier

AG du Foyer Rural et Vœux 2012

Samedi 28 janvier

Soirée chansons / Foyer rural

Samedi 11 février

Soirée "Boîtes chaudes" / Football Club

Dimanche 19 février

Choucroute dansante / Club du temps libre

Vendredi 24 février

Soirée Contes / Foyer rural

Samedi 17 mars

Souper dansant / Les Galopins

Samedi 31 mars

Puces aux vêtements / Les Galopins

Samedi 14 avril

Soirée Théâtre / Foyer rural

Samedi 21 avril

Soirée chorales / Foyer rural

Dimanche 22 avril

Troc jardin / Foyer rural

Dimanche 22 avril

Elections présidentielles (1^{er} tour)

Dimanche 29 avril

Journée du Souvenir / Municipalité

Mardi 8 mai

Cérémonie Victoire 1945 / Municipalité

Dimanche 6 mai

Elections présidentielles (2^{ème} tour)

Dimanche 13 mai

Méchoui / ACCA "La Diane"

Samedi 2 juin

Soirée Moules frites / Football Club

Dimanche 3 juin

Lecture jardin / Foyer rural

Dimanche 10 juin

Vide-greniers / Foyer rural

Dimanche 10 juin

Elections législatives (1^{er} tour)

Dimanche 17 juin

Elections législatives (2^{ème} tour)

Dimanche 9 septembre

Fête du Village / Foyer rural

Samedi 6 octobre

Puces aux vêtements / Les Galopins

Dimanche 7 octobre

Troc jardin / Foyer rural

Samedi 13 et Dimanche 14 octobre

Bourse aux livres / Foyer rural

Samedi 20 et Dimanche 21 octobre

L'atelier peinture expose / Foyer rural

Samedi 27 octobre

Puces aux jouets / Les Galopins

Samedi 10 novembre

Loto / Football Club

Dimanche 11 novembre

Cérémonie Armistice 1918 / Municipalité

Samedi 17 et Dimanche 18 novembre

Exposition / Les mains agiles

Dimanche 25 novembre

Repas des anciens / Municipalité

Dimanche 2 décembre

Marché de Noël / Les Galopins

Vendredi 7 et Samedi 8 décembre

Téléthon

Dimanche 9 décembre

Concours de belote / ACCA "La Diane"

Mairie

Catherine BOIMOND vous reçoit :

Lundi, mardi, jeudi :

8h30-12h / 14h-18h

Mercredi : 8h30-12h

Vendredi : 8h30-12h / 14 h-16h45

Tél. 03 84 47 00 79

Fax : 03 84 43 98 72

Courriel : mairie@macornay.fr

<http://www.macornay.fr>

Agence postale communale

Pascale ROUSSEY vous accueille

du lundi au samedi

de 10h à 12h30

Tél. : 03 84 86 03 79

Levée du courrier

En semaine : 15h30

Le samedi : 11h15

Communauté de Communes du Val de Sorne

101, rue du Mont Treillien

39570 Macornay

Tél. : 03 84 87 02 88

Fax : 03 84 24 07 35

Courriel : cc.valdesorne@orange.fr

La liste des assistantes
maternelles peut être
consultée en mairie.

Pour simplifier certaines démarches
administratives (listes électorales,
etc.), il est demandé aux
nouveaux habitants de Macornay
de se présenter en Mairie et
aux propriétaires d'immeuble de faire
connaître le suivi de leurs locataires.

Bulletin édité
par la Commune de Macornay
Directeur et responsable de publication :
Véronique PAILLARD
Dépôt légal n° 331

Création Impression : Mourier